



Le reporting, source d'innovation dans la stratégie

Interviennent lors de cette séance :

- Thomas BUSUTILL, Fondateur d'Imagin'able ;
- Christelle OUVRA, Membre du conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables Marseille-PACA ;
- Clémentine PACITTI, en charge du reporting extra-financier pour Bouygues Construction ;
- Valérie MIRRIONE, Dirigeante Cabinet OxySens, Consultante RSE pour le Groupe Arkopharma ;
- Valérie OVARO-BATA, Département Qualité du Groupe Arkopharma.

Cet atelier est animé par Sylvianne VILLAUDIÈRE, Directrice et Fondatrice du Cabinet Alliantis et Déléguée Générale du Collège des Directeurs du Développement Durable.

Sylvianne VILLAUDIÈRE insiste sur le fait que la RSE évolue rapidement, notamment sous l'impulsion de la réglementation et de la législation.

I. La définition du reporting RSE

Thomas BUSUTILL rappelle que l'article 225 issu du Grenelle 2 de l'environnement, paru en 2012, oblige les entreprises, notamment celles de plus de 100 millions de chiffre d'affaires et de plus de 500 collaborateurs, à effectuer un *reporting* sur 42 thématiques sociales, environnementales, sociétales, pour les plus grandes entreprises et sur 29 pour les plus petites. La GRI (Global Reporting Initiative), standard international du *reporting* extra-financier, dont la quatrième version est parue en 2013, introduit la notion de matérialité, de pertinence des enjeux de la RSE pour une entreprise. En 2014, une nouvelle structure, l'International Integrated Reporting Council (IIRC) promeut le reporting intégré, formalisant le lien entre le business et la RSE. Ces cadres permettent de rendre compte de la RSE dans une vision comptable élargie. A compter d'avril 2015, Standard & Poor's, la première agence de notation financière, intégrera un risque climat dans son évaluation.

Thomas BUSUTILL insiste sur le fait que la matérialité permet de penser le *business model*. La vision de la RSE évolue, de la réglementation contrainte à la création de valeur élargie. L'intégration du long terme constitue également un facteur innovant.

Sylvianne VILLAUDIERE remarque que le reporting conduit à rendre compte au public, à rechercher la transparence, ce qui implique que l'entreprise trouve ses facteurs de différenciation.

II. Le reporting RSE appliqué aux entreprises

Clémentine PACITTI indique que Bouygues Construction a initié le reporting extra-financier en 2007, lors de la mise en place de la démarche de développement durable. Ce reporting a évolué, soutenant pleinement l'innovation. Les campagnes de collecte des indicateurs, annuelles ou trimestrielles, nécessitent la mobilisation d'environ 200 collaborateurs. La réflexion menée en amont pour déterminer les indicateurs adaptés à l'activité est importante et source d'innovation. Le reporting extra-financier permet de confronter la stratégie et les axes business aux grands standards internationaux. Bouygues Construction a souhaité compléter les indicateurs chiffrés par une remontée d'informations qualitatives.

Le reporting améliore la mise en œuvre du développement durable, son appropriation par les différents acteurs et l'amélioration continue. Ainsi, la démarche Ecosite est née des premières remontées des indicateurs, illustrant la variabilité des comportements des équipes opérationnelles.

Valérie OVARO-BATA explique qu'Arkopharma est très orienté développement durable avec la place accordée à la nature, le développement de références bio et la mise en œuvre d'une filière commerce équitable. En recensant toutes les actions RSE, Arkopharma a pris conscience qu'une formalisation de la politique RSE faisait défaut. Suite au diagnostic, un comité RSE du Groupe Arkopharma regroupant des employés de tous niveaux et de tous domaines a été constitué. Son organisation est, en soi, une innovation. La démarche RSE permet de fédérer les actions.

Valérie MIRRIONE indique que le comité RSE rédige le rapport développement durable annexé au rapport de gestion. Le fait que les indicateurs soient remontés par les salariés accentue leur probité. Les indicateurs sont mis en avant, le qualitatif ne servant qu'à les renforcer. Le comité RSE a ainsi demandé à ce que l'appel d'offres dédié à l'intérim intègre la RSE, ce qui a été fait en quelques mois. L'intégration de critères RSE au niveau des fournisseurs a également favorisé les PME.

III. Le reporting RSE vu par les experts-comptables

Christelle OUVRA explique qu'avant de conseiller ses clients, elle a mis en œuvre une démarche RSE au niveau de son cabinet. Le reporting permet de mesurer la performance dans un domaine, par rapport à des indicateurs, désormais régis par la loi. La notion de reporting ne peut pas être isolée de celle du management et de la stratégie de l'entreprise. Le cabinet a donc souhaité miser sur le management de la qualité, dans le cadre d'une démarche Iso. La prise en compte de l'environnement et des parties prenantes s'avère essentielle.

IV. Débat avec la salle

Clémentine PACITTI indique que Bouygues Construction décline son reporting aux parties prenantes, mesurant la façon dont le Groupe intègre fournisseurs et sous-traitants. Le questionnaire dédié aux sous-traitants a été simplifié et adapté aux métiers.

Une intervenante présente l'initiative d'une société spécialisée dans les systèmes d'informations géographiques qui a créé une page Facebook dédiée à ses clients. Le suivi du reporting s'effectue par les items « j'aime » ou « je n'aime pas ».

Un intervenant remarque que les questionnaires ne doivent pas s'apparenter à une forme de racket, en imposant les candidats à payer sans rien percevoir en retour.

Une intervenante insiste sur le fait que le « consomm'acteur » influe fortement sur les entreprises par le jugement qu'il porte. Un seul consommateur mécontent et actif peut nuire, même à un grand groupe.

Sylvianne VILLAUDIÈRE rappelle que le reporting ne constitue pas une fin en soi, mais un outil visant à apporter des éléments de clairvoyance. Il contribue ainsi à améliorer le pilotage dynamique d'une stratégie d'entreprise et d'organisation. Tous les types d'acteurs, y compris les ONG et les collectivités, doivent rendre compte.

INDEX

Nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure de vérifier l'orthographe des noms suivants :

Christelle OUVRA1 Valérie OVARO-BATA 1, 2